

<b>FISHERY AND AQUACULTURE COUNTRY PROFILES</b>	<b>Food and Agriculture Organization of the United Nations</b>	<b>FID/CP/JPN</b>
<b>PROFILS DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE PAR PAYS</b>	<b>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</b>	 <b>Mai 2009</b>
<b>RESUMENES INFORMATIVOS SOBRE LA PESCA Y LA ACUICULTURA POR PAÍSES</b>	<b>Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación</b>	

## VUE GÉNÉRALE DU SECTEUR DES PÊCHES NATIONAL

### JAPON

#### 1. DONNÉES ÉCONOMIQUES ET GÉOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

Région	377 801 km <sup>2</sup>
Étendue du plateau continental	environ 233 000 km <sup>2</sup>
Longueur du littoral continental	environ 29 751 km
Zone économique exclusive	environ 4 050 000 km <sup>2</sup>
Population (2008)	127,7 millions
PIB au taux d'acquisition (2006)	4,4 milliards d'USD
PIB par habitant (2006)	34 252 d'USD
Valeur brute de la production agricole (2006)	1.5% du PIB
PIB agricole (2006)	64 milliards d'USD*
PIB de la pêche (année)	-

\* Le taux de change appliqué est d'USD 1 = 116 JPY

#### 2. DONNÉES DES PÊCHES

2005	Production	Importations	Exportations	Disponibilité totale	Disponibilité par habitant
	poids vif en ' 000 de tonnes				kg/an
Poisson pour consommation humaine directe	3 956	4 409	535	7 830	61,2
Poisson pour alimentation animale et à d'autres fins	863	1 466	64	2 265	

Estimation de l'emploi (2006)	
Pêche côtière	185 130
Pêche hauturière et en eaux lointaines	27 340
<b>Valeur brute de la production des pêches (2005)</b>	12 368 millions d'USD
Commerce (2007)	
Valeur des importations des produits de la pêche	13 184 millions d'USD

Valeur des exportations des produits de la pêche	1 663 millions d'USD
--	----------------------

### 3. STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR DE LA PÊCHE

#### 3.1 Pêches marines

Le Japon est une île avec une population de 128 millions d'habitants, une région de terres de 377 801 km<sup>2</sup>, un littoral de 29 751 km, et une zone économique exclusive (ZEE) d'approximativement 4,05 millions de km<sup>2</sup> qui se place au sixième rang mondial de par sa grandeur et représente environ douze fois l'étendue de la région de terres nationales. La présence de courants chauds et froids tout au long des côtes en fait une des zones de pêche les plus prospères du monde.

Ces caractéristiques géographiques expliquent pourquoi, depuis toujours, les pêches jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire au Japon, fournissant une grande diversité de poissons et de produits de la pêche qui, en 2005, se traduisait par une consommation annuelle de 61,2 kg par personne. En 2007, la production totale de la pêche japonaise était de 5 millions de tonnes (algues non comprises) desquelles 766 000 tonnes étaient des produits de l'aquaculture. La même année, le Japon occupait la cinquième place parmi les plus grands producteurs mondiaux de produits des pêches de capture.

Pour en faciliter les données statistiques, les pêches marines japonaises sont divisées en trois catégories, à savoir: les pêches en eaux lointaines (pratiquées principalement en haute mer, et aussi dans les ZEE de certains pays étrangers, dans le cadre d'accords bilatéraux); les pêches hauturières (pratiquées principalement dans la ZEE domestique, et aussi dans les ZEE de pays voisins, dans le cadre d'accords bilatéraux); et les pêches côtières (pratiquées principalement dans les eaux adjacentes aux villages de pêches).

Des trois catégories, les pêches en eaux lointaines et les pêches hauturières ont décliné en 2006: les premières ont produit 518 000 tonnes (soit 153 900 millions de JPY ou environ 1 620 millions d'USD), et les dernières 2 500 000 tonnes (soit 399 600 millions de JPY ou environ 4 206 millions d'USD<sup>1</sup>). Par contre, les pêches côtières ont maintenu un taux de production halieutique stable, 1 451 000 tonnes (soit 524 800 millions de JPY ou environ 5 524 millions d'USD) en 2006.

En termes d'emplois, en 2006, les pêches côtières dominaient, avec approximativement 212 470 personnes impliquées, soit 89 pour cent du total (239 810). En 2007, elles n'étaient plus que 204 330, continuant de diminuer, comme une conséquence de l'accélération du vieillissement des pêcheurs. Les navires de pêche à propulsion enregistrés totalisaient 232 534 (2005).

#### 3.2 Mariculture

La mariculture joue un rôle important dans l'approvisionnement en fruits de mer, avec une production de 1 237 000 tonnes en 2007 (valant environ 3 836 millions d'USD). Les principaux produits de la mariculture sont: les algues (42%, principalement destinées à la consommation humaine), les pétoncles du Japon (20%), les huîtres (16%), les sérioles du Japon (13%) et la daurade du Japon (5%). La production est restée pratiquement invariable pendant les 10 dernières années, après avoir atteint un sommet en 1994. Cela est attribuable à la capacité limitée des fermes, à la baisse des prix du poisson et à la production excessive de poisson d'élevage.

#### 3.3 Pêches continentales et aquaculture

Les rivières et lacs japonais sont si étroits que la pêche des ressources continentales se fait à une échelle relativement limitée. Néanmoins, les eaux intérieures jouent un rôle important

<sup>1</sup> Le taux de change appliqué est de: USD 1 = 95 JPY

dans l'approvisionnement de plusieurs types de poissons d'eau douce et de crustacés, tel que l'ayu (*Plecoglossus altivelis*), ne fournissant pas seulement des débouchés pour les pêches commerciales mais aussi pour la pêche de loisir, pour la symbiose avec la nature, et la conservation de l'environnement naturel. La production des pêches continentales et de l'aquaculture d'eau douce était de 81 000 tonnes en 2007 (39 000 tonnes et 42 000 tonnes respectivement). Les principaux produits des pêches continentales sont les salmonidés (42%), les clams d'eau douce (*corbicula*) (28%) et l'ayu (8%), alors que les principales espèces pour l'aquaculture d'eau douce sont l'anguille (54%), la truite (26%), l'ayu (14%) et la carpe commune (6%).

Cependant, la pêche dans les eaux intérieures et les écosystèmes qui leurs sont liés souffrent actuellement des dégâts provoqués par la prédation d'espèces de poisson indigènes par le bar noir et d'autres espèces étrangères. Dans de telles circonstances, la Loi sur les espèces étrangères envahissantes a été promulguée dans le but de réglementer l'élevage, la circulation ou l'importation des espèces étrangères envahissantes désignées et de les éliminer. Actuellement, 13 espèces de poissons et quatre espèces d'invertébrés figurent au nombre des espèces étrangères spécifiées.

(Voire aussi [http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso\\_japan/en](http://www.fao.org/fishery/countrysector/naso_japan/en))

### **3.4 Gestion des principales pêches**

Au Japon, la gestion des pêches côtières est gouvernée par le système du droit des pêches et celle des pêches hauturières et des pêches en eaux lointaines par le système d'octroi de licences, fondés sur la Loi des pêches. Les deux systèmes sont des moyens de contrôle (efforts de pêche), tels que le contrôle du nombre de pêcheurs ou de navires de pêche et la réglementation des engins, des zones et des saisons de pêche. Suite à la ratification de la Convention des Nations Unies sur la Loi de la Mer (UNCLOS) en 1996, le Japon a introduit, en 1997, le système des Prises totales autorisées (PTA) comme moyen de contrôle de la production (captures) d'après la Loi sur la conservation et la gestion des ressources marines vivantes. Actuellement, sept espèces, à savoir: le balaou, le lieu de l'Alaska, la sardine, le chinchard noir, le maquereau commun et tacheté, le calmar commun et le crabe des neiges, sont soumis au système des TAC. Le Japon a aussi introduit le système de l'effort admissible total (TAE) qui renforce le moyen de contrôle en réglementant le niveau global de l'effort de pêche, tel que le nombre total de jours de pêche. La combinaison du moyen de contrôle et de son résultat est vue comme une manière d'encourager des pêches durables. Concernant les eaux côtières, les représentants des divers types de pêche impliqués sont maintenant tenus de former des «Comités régionaux de coordination des pêches» qui élaboreront, en consultation avec les gouvernements nationaux et préfectoraux, des Plans de reconstitution des ressources dans lesquels les divers types de mesures de conservation et de gestion y compris les TAC et TAE seront appliqués de manière coordonnée. Dans les eaux côtières, les «pêches avec un quelconque type de gestion des ressources» sont encouragées par un système de cogestion entre les pêcheurs côtiers et les gouvernements préfectoraux. Les coopératives de pêche jouent un rôle vital et essentiel dans ce processus pour des pêches responsables et durables.

Pour prévenir, dissuader et éliminer la pêche IUU et l'importation incontrôlée de leurs captures, la «Loi sur les mesures spéciales pour renforcer la conservation et la gestion des ressources thonières» a été établie en 1996 et a été conçue pour contrôler le commerce des thons capturés lors d'opérations de pêche IUU et le changement de pavillon des navires de pêche. En outre, l'Organisation pour la Promotion de la pêche thonière responsable (OPRT) a été établie en 2000 comme une initiative adoptée par les industries thonière pour combattre la pêche IUU.

## **4. UTILISATION APRÈS CAPTURE**

### **4.1 Utilisation des captures**

En 2006, 86 pour cent ou 4 360 000 tonnes de la production de la pêche domestique japonaise étaient destinés à la consommation humaine, alors que le reste, soit 710 000 tonnes, était

destiné à un usage industriel, notamment la farine de poisson, pour faire face à la demande des usines de fabrication d'aliments pour bétail et des fermes aquacoles. Seize pour cent ou 790 000 tonnes de la production de la pêche domestique ont été exportés. Soixante-cinq pour cent ou 3 710 000 tonnes de produits halieutiques importés annuellement par le Japon ont été utilisés pour la consommation humaine. Au total, l'approvisionnement domestique en poissons et produits de la pêche au Japon était de 9 820 000 tonnes et 75 pour cent ou 7 358 000 tonnes étaient destinés à la consommation humaine. La production domestique a assuré environ 59 pour cent de la consommation nationale de poisson et produits de la pêche en 2006. Parmi ceux destinés à la consommation domestique humaine, 40 pour cent ou 2 946 000 tonnes étaient des produits frais ou congelés, 55 pour cent ou 4 078 000 tonnes étaient salés, séchés, fumés, etc., et 5 pour cent ou 334 000 tonnes étaient des produits conservés.

## 4.2 Commercialisation et distribution

Basé sur l'élevage traditionnel du poisson de consommation, avec une nette préférence pour le poisson cru très frais, le Japon a établi un système de commercialisation et distribution du poisson et des produits de la pêche unique en son genre avec un réseau de marchés dans les sites de débarquement et dans les centres de consommation. Cependant, beaucoup de marchés au poisson locaux éprouvent des difficultés économiques causées par la réduction du chiffre d'affaires suite au déclin des captures tant en termes de volume que de valeur et par le fusionnement et le renforcement de ces marchés en cours de réorganisation.

La Loi sur le marché de gros a été révisée en juin 2004 pour encourager un système de distribution plus sûr, plus fiable et plus efficace qui soit en mesure de satisfaire les besoins des consommateurs en reflétant les changements socio-économiques les concernant. Pour ce qui est du contrôle de la qualité du poisson et des produits de la pêche, afin de faire prendre pleinement conscience aux consommateurs de l'importance de la fraîcheur et de la sécurité de la nourriture, la Loi japonaise sur les normes agricoles (JAS) a été révisée en 1999 pour faire en sorte que tous les produits alimentaires fassent l'objet d'un étiquetage détaillé. L'étiquetage du poisson et des produits de la pêche doit inclure la description de la région de pêche pour le poisson frais et le type de matériel utilisé pour les produits transformés. La première accréditation à un importateur japonais de produits halieutiques, par le Conseil d'Intendance des Mers (MSC), en l'occurrence une ONG internationale, a été signalée en 2006. Un nouveau mécanisme de certification, «Éco-étiquetage marin au Japon (MEL-Japon)» basé sur les Directives de la FAO pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines a été établi le 6 décembre 2007 principalement par l'Association japonaise des pêches (JFA) en collaboration avec le Gouvernement national et d'autres organisations pertinentes ainsi qu'un institut académique. En règle générale, les conseils techniques et les directives de la FAO sur l'étiquetage écologique sont supposés faciliter la mise en application correcte du système d'étiquetage écologique appliqué aux pêches japonaises.

## 5. PERFORMANCE DU SECTEUR DE LA PÊCHE

### 5.1 *Rôle économique de l'industrie de la pêche*

Les pêches sont d'une grande importance pour la sécurité alimentaire au Japon et jouent un rôle de premier plan dans le secteur industriel des régions côtières, contribuant notablement aux économies régionales. Réparties à travers tout le pays, les communautés de pêche contribuent de manière vitale à la conservation de la culture traditionnelle locale sous la forme d'habitudes de consommation du poisson, de festivals, de coutumes et d'usages.

Comme le potentiel agronomique et d'élevage de bétail du Japon est limité, les produits halieutiques sont une source alimentaire indispensable pour satisfaire les besoins nutritionnels de sa grande population et, en 2005, ont constitué environ 61,2 kg de poisson en termes de produit cru et 34,6 kg en termes de poids net pour consommation humaine directe par an et

par personne. En outre, en 2006, ce secteur employait quelque 212 470 pêcheurs, notant toutefois que leur nombre ne cesse de diminuer et leur âge moyen d'augmenter. Les villages de pêche ont besoin d'un renouveau afin de devenir plus attrayants pour la jeune génération de manière à assurer un niveau adéquat pour le recrutement de nouveaux pêcheurs et donc de permettre aux industries de la pêche et aux communautés de rester actives et de conserver leur importance vitale. Les employées du secteur de la pêche (femmes) étaient 33 000 en 2007 ou 16 pour cent du nombre total de personnes pratiquant principalement la pêche côtière. Fin 2006, le Japon comptait 2 273 associations coopératives de pêche, dont 1 267 pour les régions côtières, 864 pour les eaux intérieures et 142 spécifiques à certains secteurs.

## 5.2 Commerce du poisson

En 2007, le Japon était le deuxième importateur de produits de la pêche après la Chine avec 13,2 milliards d'USD, soit 5,6 pour cent de moins qu'en 2006 en termes de valeur, alors que les exportations enregistraient une augmentation de 17,9 pour cent représentant 1,7 milliard d'USD. La Chine a été la plus grande exportatrice de produits de la pêche vers le Japon depuis 1998, mais les importations de Chine ont diminué de 13,2 pour cent en termes de valeur en 2007 par rapport à l'année précédente et se sont montées à 318 milliards de JPY (3 milliards d'USD). Les principaux produits importés sont: les crevettes, les thons, les saumons, les crabes, l'anguille traitée, les œufs de poisson de morue, les calmars, etc.

Alors que les importations diminuaient, les exportations de poisson et produits de la pêche par le Japon augmentaient dû à la popularité de la cuisine japonaise à travers le monde et à la croissance économique en Asie. Les principaux produits exportés en termes de valeur sont: les perles, les saumons, les maquereaux, les bèches-de-mer séchées, le lieu de l'Alaska, les peignes, etc.

## 5.3 Recherche

En 2001, l'Institut national pour la recherche dans le domaine des sciences de la pêche est devenu l'Agence pour la recherche sur les pêches (FRA) indépendante du Gouvernement national et a renforcé la recherche scientifique exhaustive sur les pêches. L'amélioration des stocks et la protection/remise en état de l'environnement aquatique sont aussi encouragés, principalement par l'Association de mariculture du Japon (JASFA) et les centres préfectoraux de culture marine, en mettant en circulation des milliards d'alevins et en aménageant des zones de reproduction telles que des herbiers sous-marins ou lits d'algues. En 2003, la FRA s'est aussi agrandie pour remplacer dans leurs fonctions la JASFA et le Centre japonais de recherche sur les ressources marines (JAMARC), effectuant d'ultérieures recherches complètes et détaillées et de meilleure qualité et entreprenant des activités pour l'amélioration des stocks.

Parmi plusieurs types d'activités de recherche entrepris par ces instituts, les aspects suivants de la technologie de la pêche sont plus particulièrement mis en valeur:

- Économie d'énergie;
- Suivi des navires par satellite;
- Amélioration de l'efficacité et de la rentabilité des pêches;
- Amélioration des zones de pêche et zones de reproduction des ressources aquatiques vivantes;
- Promotion de l'amélioration des stocks et de l'aquaculture notamment les stocks de thon rouge;
- Développement et promotion de la bioénergie.

## **6. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA PÊCHE**

Les perspectives de développement dans un avenir proche ne sont pas brillantes pour le Japon. D'après les résultats d'une estimation des ressources portant sur les principales ressources halieutiques dans les eaux entourant le Japon, les niveaux sont bas pour presque la moitié des espèces ou stocks évalués. De plus, la diminution du nombre de pêcheurs et l'augmentation des pêcheurs d'âge moyen posent de sérieux problèmes, affectant la structure de la production, étroitement liée à l'utilisation durable des ressources halieutiques et à l'approvisionnement stable en poisson.

D'autre part, en raison de la demande mondiale croissante de poisson et de produits halieutiques, l'exportation de ces produits par le Japon s'est accrue. Les multiples fonctions à remplir, autres que la sécurité alimentaire, la pêche et les communautés de pêche, la conservation de l'environnement naturel, la sécurité nationale et la promotion et la continuité de la culture traditionnelle, sont aussi pleinement reconnues et évaluées.

Un grand nombre d'efforts sont faits et de mesures adoptées pour reconstituer et améliorer les ressources halieutiques telles que la mise en place de plans de reconstitution des ressources, de même que pour ranimer les communautés de pêche.

## **7. INSTITUTIONS DU SECTEUR DE LA PÊCHE**

Administration et gestion au niveau national:

Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches

<http://www.maff.go.jp>

Instituts nationaux de recherche dans le secteur des pêches:

Organisme de recherche sur les pêches

<http://www.fra.affrc.go.jp/>

## 8. CADRE JURIDIQUE GÉNÉRAL

La principale loi qui régit les activités des secteurs de la pêche et de l'aquaculture au Japon est la Loi des pêches (1949, comme révisée en 1962). La loi de l'Association pour la coopération dans le domaine des pêches (1948) fournit la structure légale pour les coopératives de pêche qui ont la responsabilité d'exercer le droit de pêche commun et jouent un rôle primordial pour la gestion des pêches japonaises à assise communautaire. La loi sur la conservation des ressources halieutiques (1951) fournit le cadre de référence pour la conservation des ressources des eaux côtières japonaises. En 2001, le Japon a établi la Loi primaire sur les pêches en remplacement de la Loi pour la Promotion des pêches côtières (1963). La nouvelle loi vise à obtenir l'utilisation durable des ressources halieutiques, l'approvisionnement stable en poisson et produits de la pêche pour la nation et le développement judicieux des industries de la pêche japonaises dans leur ensemble, y compris non seulement le secteur de la pêche, mais aussi les secteurs de la transformation et de la distribution. L'amélioration et la reviviscence des communautés de pêche sont aussi considérées comme un des objectifs de la nouvelle loi pour faire en sorte que de plus et plus de jeunes gens soient incités à participer aux activités des communautés et industries des pêches. Le nouveau Plan de référence pour les pêches a été établi en mars 2007 en remplacement du premier Plan établi en 2002 basé sur la Loi primaire sur les pêches. Un des objectifs principaux du nouveau Plan est de rehausser le statut des stocks et d'encourager la gestion des ressources internationales. Il vise aussi à renforcer la gestion des activités de pêche et à donner un nouvel essor aux industries de la pêche pour parvenir à des pêches durables et internationalement compétitives aussi bien qu'à un approvisionnement stable en poisson et produits halieutiques pour la nation toute entière.

L'aquaculture au Japon est également gouvernée par la Loi sur les pêches qui prescrit le droit de pêche limité pour les activités aquacoles. En 1999, la Loi pour assurer la production durable de l'aquaculture a aussi été établie pour assurer une production aquacole durable et stable. La nouvelle loi vise à prévenir la détérioration de l'environnement self-induite autour des fermes piscicoles et la propagation des maladies du poisson. Suite à cette loi, le Gouvernement national a publié les Directives fondamentales pour assurer la production durable de l'aquaculture, et les coopératives de pêche sont censées développer et mettre en application «des Programmes visant à l'amélioration de l'aquaculture» sujets à l'approbation des autorités préfectorales.

(Voire aussi [http://www.fao.org/fishery/legalframework/nalo\\_japan/en](http://www.fao.org/fishery/legalframework/nalo_japan/en))

En 2007, l'Acte premier sur la politique des océans a été établi. C'est le premier acte couvrant complètement tous les aspects des océans et notamment la promotion du développement et de l'usage des ressources océaniques, y compris les ressources aquatiques vivantes, aussi bien que la conservation de l'environnement marin.

Le Japon est partie à la Convention des Nations Unies de 1982 sur la Loi de la Mer (UNCLOS) et à l'Accord des Nations-Unies sur les stocks de poissons chevauchants (UNFSA) de 1995, depuis juin 1996 et août 2006 respectivement. Depuis juin 2000, le Japon est partie à l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion de la FAO de 1993.

## RÉFÉRENCES

Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF). 2008. *Fisheries White Paper 2008*. Tokyo. 123p.